

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 644-2022 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du Conseil et les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX.



François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public en affichant une copie entre 9 h et 17 h, le 26^e jour du mois de juillet 2022, à l'endroit prévu à cette fin à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité conformément au règlement 639-2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier